

**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin  
**Herausgeber:** Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung  
**Band:** 9 (1994)  
**Heft:** 1: Gazette

**Rubrik:** La CFMH informe

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA CFMH INFORME

### Soutien du Conseil de l'Europe aux Pays Baltes

#### Colloque de Vilnius du 12 au 14 décembre 1993

Le changement politique qu'ont connu les pays d'Europe de l'Est au cours des dernières années et qui les ont faits évoluer économiquement et socialement du communisme vers la démocratie posent également des tâches et des problèmes nouveaux dans le domaine de la conservation des biens culturels. Ces problèmes sont particulièrement importants là où le régime communiste n'a pas créé de structures dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel comme par exemple dans les Pays Baltes. L'indépendance nouvellement acquise, la mise en place de nouvelles structures politiques, les importantes difficultés financières et la dépendance économique toujours plus considérable à l'égard de la Russie aggravent les problèmes de ces pays dans le domaine de la conservation des biens culturels. La pénurie de spécialistes qualifiés, les structures politiques encore très incertaines, le manque de législation et surtout l'ignorance du fonctionnement des règles démocratiques, la difficulté à comprendre les objectifs des pays d'Europe occidentale dans le domaine de la sauvegarde de la substance bâtie et de la conservation des monuments historiques et le manque de pratique, tous ces éléments représentent pour les autorités et les instances responsables des difficultés quasi-insurmontables. Afin d'aider les Pays Baltes à mettre sur pied un système de conservation des monuments historiques sur le modèle occidental, le Conseil de l'Europe a élaboré un programme de soutien et d'aide qui vise plus une coopération technique et administrative qu'une assistance financière.

Le Comité du Patrimoine Culturel (CPC) du Conseil de l'Europe et le groupe de travail pour la Coopération et l'assistance technique dont la Suisse, représentée par le président de la CFMH, assure la présidence ont mis au point un plan d'intervention pour la protection du patrimoine culturel en Europe centrale et orientale qui prévoit différentes étapes. Tout d'abord des ateliers polyvalents seront organisés qui définiront les problèmes de ces Pays afin de disposer de structures administratives et de mécanismes financiers pour leur venir en aide rapidement. Ces ateliers seront suivis de l'envoi de spécialistes sur place qui aideront les responsables pendant quelque temps à mettre sur pied une structure pour la conservation des monuments historiques et aideront à résoudre les problèmes. Par ailleurs des possibilités de formation initiale et de formation continue des spécialistes sous forme d'échanges et de stages devront être étudiées.

Le Groupe de travail pour la coopération et l'assistance technique a organisé un premier atelier polyvalent les 12 au 14 décembre 1993 à Vilnius, capitale de la Lituanie. Un autre atelier est prévu au début de l'été 1994 à Riga qui sera essentiellement consacré à la restauration (pratique et méthodique).

Le Conseil de l'Europe avait délégué six spécialistes à Vilnius (Chr. Dupavillon / F; John Bold et Michael Thomas / GB; André Meyer / CH; O. H. Johansson / S; Chr. Ost / B) pour le premier atelier qui se sont exprimés sur les sujets suivants: la législation, les structures administratives, l'organisation des services de conservation des monuments historiques, l'obtention des moyens financiers et le financement de mesures de conservation. Dans un exposé d'introduction, les représentants d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont décrit la situation actuelle de la conservation des monuments historiques dans leurs pays et ont souligné les multiples questions en suspens et les nombreux problèmes irrésolus. Compte tenu de la situation politique et financière de chaque pays, il existe certaines différences d'un Etat à l'autre et les problèmes n'apparaissent pas partout aussi urgents; pourtant d'une manière générale on peut dire que la situation de la conservation des monuments historiques dans ces trois pays est tout à fait catastrophique. Il ne faut bien sûr pas considérer la conservation des monuments historiques hors du contexte des problèmes politiques et financiers auxquels sont confrontés ces Etats. Ces problèmes sont dus aux structures politiques toujours confuses, aux énormes difficultés économiques, à une inertie profonde de la population, tout cela couronné par une criminalité et une corruption croissantes.

Le patrimoine architectural et culturel qui a joué un rôle émotionnel important dans de nombreuses couches de la population à l'époque de la libération et de la déclaration d'indépendance est aujourd'hui relégué derrière les problèmes de la vie quotidienne. La nécessité de conserver et de mettre en état le patrimoine culturel n'est pas prioritaire aux yeux de la population. Les moyens financiers sont donc pour ainsi dire introuvables pour ce domaine d'activité et les textes législatifs sont toujours inexistantes. Le manque d'adhésion de la population et les structures politiques toujours confuses rendent difficile toute activité dans le domaine de la conservation des monuments historiques. Par exemple, en Lituanie, le parlement (pouvoir législatif) et le gouvernement (pouvoir exécutif) possèdent tous les deux des fonctions administratives et exécutives. Le parlement et le gouvernement disposent chacun d'une administration et se contestent mutuellement les tâches et les compétences. Sur le plan pratique, dans le domaine qui nous concerne, cela signifie que la conservation des monuments historiques est l'affaire du gouvernement mais que l'octroi des permis de construire est du ressort du parlement. Il est évident que dans ces circonstances les mesures de conservation des monuments historiques ne sont pas applicables et que l'activité dans ce domaine se limite à de simples contrôles. Il n'existe pas plus de loi sur la conservation des monuments



historiques définissant les mesures de conservation qu'il n'existe de structures administratives. A cela s'ajoute que presque tous les bâtiments dignes d'être protégés se trouvent encore être la propriété des pouvoirs publics et que donc leur entretien est tâche de l'Etat qui, compte tenu des circonstances bien compréhensibles, a d'autres priorités que les mesures de conservation des monuments historiques. Une reprivatisation de ces bâtiments n'est pas envisageable compte tenu d'une demande quasi-inexistante du moins en Lituanie où le retrait de l'administration et des troupes d'occupation communistes a laissé un nombre relativement élevé de logements vides.

70 années de domination communiste ont laissé des marques profondes comme le manque de sens des responsabilités et l'absence d'intérêt pour les problèmes de la conservation des monuments historiques et la sauvegarde de la substance bâtie. Mis à part au sein de toutes les organisations privées de protection du patrimoine et de conservation des monuments historiques et des associations et sociétés historiques, la population n'est pas du tout sensibilisée aux problèmes de la conservation des monuments historiques et ne comprend pas la nécessité de la sauvegarde de la substance bâtie. Il est évident que si la population ne se sent pas concernée, il va être difficile, sans l'intervention d'un système de contrôle de la part des autorités, d'imposer des mesures de conservation des monuments historiques ou même de motiver le parlement à adopter une législation adéquate.

En Suisse, les associations historiques ont une longue tradition et sont à l'origine des premières mesures prises en faveur de la conservation des monuments historiques. Elles forment avec les organisations du patrimoine culturel, très actives et même parfois gênantes aux yeux des autorités, le pouvoir à la base de tous les efforts entrepris dans le domaine de la conservation des monuments historiques. Une conservation des monuments historiques qui ne serait légitimée que par des textes législatifs n'aurait, en Suisse également, aucune chance réelle d'être acceptée par la population, c'est pourquoi la Suisse est d'avis que l'on ne soulignera jamais assez l'importance de la nécessité de la création et de la formation de telles associations historiques pour la mise en place d'une politique efficace de conservation du patrimoine historique. Ces pays ont donc tout intérêt à s'appuyer sur le réseau international déjà existant créé par l'ICOMOS et à fonder sans tarder leur propre section nationale.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les conservateurs des Pays Baltes sont nombreuses et en fin de compte intimement liées aux problèmes politiques et économiques qui sont considérables comme le montre la vie quotidienne en Lituanie. Des lueurs d'espoir sont perceptibles quand on discute avec les personnes concernées même si l'ambiance est plutôt au fatalisme et qu'elles ont l'impression que tout ce qui passe arrive un peu par hasard et n'est pas le résultat de projets bien définis ou d'un nouveau système. Il semble

## LA CFMH INFORME

que le poète et essayiste russe Joseph Brodsky s'exprime également pour les autres Etats d'Europe de l'Est quand il écrit à propos de la Russie post-soviétique: «Les hommes n'ont tout simplement plus de force. Plus de force et plus aucune motivation clairement définie». Toutes les mesures qui contribuent à sortir ces pays de leur isolement et à les intégrer à l'Europe sont les bienvenues. L'initiative lancée par le Conseil de l'Europe pour soutenir et assister les Pays Baltes est non seulement un pas important dans la bonne direction mais encore une contribution essentielle à la conservation de notre patrimoine culturel commun.

André Meyer